

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante)* ; *THOMAS David (suppléant)* ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; GOUAULT Jacky à BOUCHER Gaëlle ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LE BIANIC Yvon à LE MEAUX Vincent ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE FOLL Marie-Françoise à LE COTTON Anne ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE SAOUT Aurélie à GUILLOU Rémy ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; GAUTIER Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante).

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	64
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>78</b>
Absents	10

**Considérant** la délibération en date du 30 septembre 2019, faisant suite à l'adoption du pacte financier et fiscal, Guingamp-Paimpol Agglomération a mis en œuvre un dispositif de fonds de concours, inscrit au plan pluriannuel d'investissement, et qui permet de cofinancer des projets des communes de l'agglomération via l'octroi de subventions d'investissement ;

**Considérant** la délibération en date du 20 décembre 2022, que le Conseil d'Agglomération accordait un fonds de concours de 10 928 € à la commune de Landebaëron pour la réalisation d'une aire de camping-cars (Action n° 3 : Action en faveur du tourisme) ;

**Considérant** que le projet n'a malheureusement pu se réaliser et que la commune a sollicité la possibilité de reporter cette attribution de fonds de concours sur l'acquisition d'un mode de chauffage plus économique pour la mairie (Action n° 4 : Equipements en faveur de la transition énergétique) ;

**Considérant** que le montant total de la dépense est de 14 562.91 € HT et que la participation de l'agglomération sera de 50 % au maximum, soit 7 281.45 € ;

**Ne prend pas part au vote Gwénaëlle AUBRY**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décide d'attribuer un fonds de concours de 7 281.45 € à la commune de Landebaëron. Cette décision annule et remplace la décision d'attribution d'un fonds de concours à la commune de Landebaëron de 10 928 € attribuée par délibération du 20 décembre 2022 ;
- Précise que les modalités de versement des aides sont conditionnées au respect du règlement de fonds de concours et des conditions du pacte financier et fiscal.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Michel LE CALVEZ